

SCHAERBEEK, LE 30 AOUT 2018

CABINET DU SECRETAIRE COMMUNAL  
BUREAU DES ASSEMBLEES  
DOSSIER TRAITÉ PAR N  
MAISON COMMUNALE • PLACE COLIGNON | BUREAU 1.17  
✉ SZAYOU@SCHAERBEEK.BE  
☎ 02/244 71 17 • 📠 02/245 75 25

M.,  
JOURNALISTE  
RTBF

VOS RÉF. :

NOS RÉF. : 1.17/DN/SZ/2018-022

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courriel concernant la demande d'accès à la liste des électeurs.

Dans le cadre des élections communales du 14 octobre prochain, c'est le code électoral communal bruxellois (ci-joint) qui est d'application pour notre commune et plus exactement l'article 4 (Titre I, chap. IV, art. 4) qui concerne la délivrance de la liste des électeurs. Comme le stipule cet article, cette liste est remise sous support papier ou électronique :

- Aux **partis politiques** qui en font la demande par envoi recommandé adressé au bourgmestre, qui s'engagent à déposer une liste dans la commune et à respecter les principes démocratiques d'un Etat de droit. Les partis politiques la reçoivent à titre gratuit. Par facilité, les partis peuvent introduire leur demande en complétant le formulaire ci-joint (formulaire E1).
- Aux **candidats** -lorsqu'ils le sont officiellement- et pour autant qu'ils en font la demande par envoi recommandé au bourgmestre et qu'ils s'engagent à respecter les principes démocratiques d'un Etat de droit. Les candidats reçoivent une copie de la liste contre paiement du prix coûtant. A nouveau, par facilité, ils peuvent compléter le formulaire ci-joint pour introduire leur demande (formulaire E2).

A ce jour, nous ne disposons pas de l'inventaire complet des demandes de copie de la liste étant donné que celles-ci peuvent être introduites jusqu'aux élections. Néanmoins, nous pouvons déjà vous indiquer avoir reçu une demande des listes suivantes :

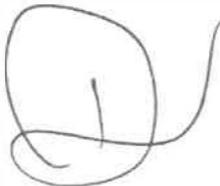
- L'Open VLD
- Le PS
- Le CD&V
- La liste du bourgmestre

Dès lors que l'envoi de la demande a lieu par recommandé, l'administration communale ne leur délivre pas d'accusé de réception, le recommandé sert de preuve d'introduction de la demande. Nous n'avons pas encore répondu aux demandes car la liste des électeurs doit encore être finalisée et reliée.

A toutes fins utiles et pour votre parfaite information, sachez que l'ensemble des formulaires relatifs aux prochaines élections communales bruxelloises est disponible sur le site web dédié aux élections communales bruxelloises : <https://elections2018.brussels/>

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire communal



David NEUPREZ

Le Bourgmestre



Bernard CLERFAYT